*Beſançon, le 6 Janvier 1790.*

Case FRC 5537

# MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Inſtruits par MM. les Officiers des différens Corps qui compoſent la garniſon de Lille, de la juſte réclamation qu'ils ont eu l'honneur de vous adreſſer le 25 décembre dernier, & des plaintes qu'ils portent, au nom de leurs Bas-Officiers & Soldats, ſur l'indécente & calomnieuſe aſſertion de M. Dubois de Crancey, l'un des membres de l'Aſſemblée Nationale, les Officiers de la garniſon de Beſançon ſe font un devoir de ſe réunir à eux, & la juſtice qu'ils réclament pour tous les braves Soldats qui ſont ſous leurs ordres, eſt un tribut qu'ils ne ſauroient refuſer aux vertus patriotiques dont l'Armée entiere n'a ceſſé de donner des preuves.

Juſtement indignés de la qualification odieuſe que M. Dubois de Crancey s'étoit permis de nous adreſſer le 12 décembre, en préſence d'une Aſſemblée auſſi auguſte, nous l'euſſions abandonnée cependant au mépris qu'elle doit naturellement inſpirer, ſi le reſpect que nous devons à l'eſprit qui, de tout temps, anima l'Armée, ne nous forçoit de vous dénoncer un homme qui a pu s'oublier au point d'oſer vous la repréſenter, cette Armée, comme une troupe de brigands,

Ici, M. le Préſident, c'eſt la Nation entiere qui réclame par notre organe, c'eſt elle qui doit exiger de M. Dubois de Crançey, le juſte & reſpectueux hommage qu'il n'eût jamais dû refuſer aux braves & généreux Citoyens qu'elle chargea du ſoin de ſa défenſe ; c'eſt la Nation enfin, qui a droit d'attendre de M. Dubois de Crancey, une réparation égale, s'il ſe peut, à l'injure qu'il a voulu nous faire ; & le Sénat auguſte de ſes repréſentans ne permettra point qu'un de ſes membres puiſſe abuſer impunément d'un caractere qui, pour être vraiment ſacré, vraiment inviolable, doit repoſer eſſentiellement ſur le reſpect & la confiance.

Si quelque choſe encore pouvoit ajouter à la juſte indignation dont l'Armée entiere étoit pénétrée, ce ſeroit ſans doute la maniere indécente dont M. Dubois de Crancey a tenté tout récemment de ſe juſtifier dans une *lettre* adreſſée irréguliérement *aux Bas-Officiers & Soldats de l'Armée* ; lettre incendiaire & ſéditieuſe, dont l'objet paroît être de ſemer une coupable défiance entre ces braves Soldats & les interpretes de leurs ſentimens ; lettre par laquelle M. Dubois de Crancey les renvoie lui-même aux *obſervations ſur la conſtitution militaire* (*a*), ouvrage qu'il avoue, & qui renferme

(1) . . . . . « Si nos Troupes reſtoient compoſées, comme » elles le ſont aujourd'hui, de vagabonds & gens ſans aveu, *&c.* ( Voyez obſervation ſur la conſtitution militaire, par M. Dubois de Crancey, Paris, chez Cuchet, libraire, p. 32) « . . . . . eſt-il un pere de famille qui ne frémiſſe d'abandonner » ſon fils, non au haſard de la guerre, mais au milieu » d'une foule de brigands, *&c. &c. Ibid.* pag. 85.)

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO NL

cependant toutes les aſſertions calomnieuſes dont il avoit prétendu entacher l'armée ; lettre dans laquelle, ajoutant gratuitement de nouvelles calomnies aux anciennes, il paroît douter que le Soldat François pût être ſenſible à ce qui bleſſe ſon honneur, s'il n'y étoit pouſſé par les efforts *d'une cabale anti-patriotique*, par les reſtes d'un deſpotiſme qui prétendroit ſe ſervir de lui, pour forger à la Nation de nouveaux fers ; lettre en un mot, dont toutes les expreſſions ont encore augmenté le juſte reſſentiment que nos Soldats avoient déja manifeſté contre ſon auteur.

Nous ſommes avec reſpect

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Officiers des Régimens de Piémont, Metz Artillerie, Monſieur, Dauphin Cavalerie, & du Corps Royal du Génie, compoſant la Garniſon de Beſançon.

De Blou ; De Frileuze ; Perthuis, Rangouſe, Firmas de Periés ; Circourt ; Chevalier du Perier ; Thubert de l'Avrillaye ; Chevalier d'Eſpivent ; De Bar ; Chevalier de Patry ; D'Auvais ; De Riſon ; Durand ; Pecqueux ; Le Comte ; Dole ; De Baudre ; Boutſerin ; De la Baſſetiere ; D'Origny d'Agny ; Tardy de Montravel ; De Queux, Prevoſt, Chatelard ; Chamon ; Fabry ; Vialet ; Du Cherray ; Lamotte ; Simard ; De Contr'égliſe ; Chevalier de la Rochette ; Baron de Feriés ;

Vicomte de la Devéze ; Lançon ; Valery ; Fajac ; Nayrod, Chevalier de Boisdeffre ; Dayres ; Cazefort ; Simon ; Colart ; Duvergé ; Blot ; De Plos-Prozzi ; Trouſſeauville ; Goſſelin ; Frémont ; De Blou fils, Frélat ; Chavigny ; Bruſlé de Baubert ; Chevalier de Gras ; Deſpret de Montpezat ; Chevalier du Rieu ; Chevalier de Tilly-Blaru ; Brocard, Luzurier, Mangin ; Duſſault, Mutelet, De St. Laurent ; Chevalier de la Mare ; Gervais ; Breiſtroff ; Lamy ; Chev. de Guarela ; Chapelle ; Chev. Durand ; Mallard de Lavarende ; Libertat ; Duchaffault ; Chevalier de Langle ; Deſſelle ; De Brucourt ; Picot de Peccaduc.

*Officiers d'Artillerie en réſidence.* Gallois ; Godin ; Bouvot ; Rance ; Gaulard ; Vregille ; Baptiſte ; Niogret ; Durand de Gevigney ; Vuilleret ; L'Ecuyer ; De la Tocnaye ; Chev. de Chaſtelard ; Chaponay ; Chevalier des Iſnars ; De Mailly ; De Maiſod ; La Cour ; Pluyette ; Chevalier du Marché.